

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 31 MARS 1999

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 31 mars 1999

Aujourd'hui, à quinze heures quarante-six minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 14**Loi n^o 2 sur les crédits, 1999-2000**

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administrateur du Québec.